



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/669
20 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 62 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Rapport de la Première Commission (Partie I)

Rapporteur : M. Kazimierz TOMASZEWSKI (Pologne)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée :

"Désarmement général et complet :

- a) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques :
 - i) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - ii) Rapport du Secrétaire général;
- b) Informations objectives sur les questions militaires : rapport du Secrétaire général;
- c) Désarmement en ce qui concerne les armes classiques : rapport de la Commission du désarmement;
- d) Désarmement nucléaire;
- e) Armements navals et désarmement : rapport de la Commission du désarmement;
- f) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement : rapport de la Conférence du désarmement;
- g) Désarmement classique à l'échelon régional;
- h) Notification des essais nucléaires;

- i) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement"

était inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session conformément aux résolutions 41/59 A, B, C, F, G, I, K, L, M, N et O de l'Assemblée générale; en date du 3 décembre 1986.

2. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1987, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. A sa 2e séance, le 1er octobre, la Première Commission a décidé de consacrer un débat général aux questions de désarmement qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 48 à 69, de le faire suivre de déclarations sur des points précis de l'ordre du jour relatifs au désarmement et de poursuivre au besoin le débat général. Les délibérations sur ces points ont commencé à la 3e séance, le 12 octobre.

4. En ce qui concerne le point 62, la Première Commission était saisie des documents ci-après :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement 1/;
- b) Rapport de la Commission du désarmement 2/;
- c) Rapport du Secrétaire général concernant les informations objectives sur les questions militaires (A/42/435);
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques (A/42/117);
- e) Note du Secrétaire général sur la notification des essais nucléaires (A/42/541);
- f) Lettre datée du 2 mars 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/160-S/18733);
- g) Lettre datée du 30 mars 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des documents finals de la session ordinaire du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle de Varsovie, qui a eu lieu les 24 et 25 mars 1987 à Moscou (A/42/189-S/18768);

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 27 (A/42/27).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 42 (A/42/42).

/...

h) Lettre datée du 14 avril 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'une proposition des Etats parties au Traité de Varsovie aux Etats membres de l'OTAN sur la question d'un moratoire de l'accroissement des dépenses militaires (A/42/228-S/18811);

i) Lettre datée du 15 avril 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/231-S/18816);

j) Lettre datée du 29 mai 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué et les documents adoptés lors de la Réunion du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle tenue à Berlin les 28 et 29 mai 1987 (A/42/313-S/18888);

k) Lettre datée du 28 mai 1987, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration commune, datée du 22 mai 1987, du Président de l'Argentine, du Premier Ministre de la Grèce, du Premier Ministre de l'Inde, du Président du Mexique, du Premier Président de la République-Unie de Tanzanie et du Premier Ministre de la Suède (A/42/319-S/18894);

l) Lettre datée du 10 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/333);

m) Lettre datée du 10 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration sur les relations Est-Ouest diffusée le 9 juin 1987, à l'issue du Sommet économique de Venise (A/42/337);

n) Lettre datée du 15 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/343);

o) Lettre datée du 12 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/346-S/18922);

p) Lettre datée du 17 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/353);

q) Lettre datée du 15 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration concernant les relations Est-Ouest adoptée le 13 juillet 1987 à Copenhague par les ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté européenne (A/42/402-S/18979);

/...

- r) Lettre datée du 15 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration finale de la cinquième session du Conseil d'interaction, tenue à Kuala Lumpur du 19 au 21 avril 1987 (A/42/407);
- s) Lettre datée du 23 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/413);
- t) Lettre datée du 23 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/418-S/18994);
- u) Lettre datée du 13 août 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de documents publiés lors de la vingtième Réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), tenue à Singapour les 15 et 16 juin 1987 (A/42/477-S/19048);
- v) Note verbale datée du 14 août 1987, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/509);
- w) Lettre datée du 5 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par le Chef de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale (A/42/621-S/19180);
- x) Lettre datée du 9 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration commune publiée le 7 octobre 1987 par le Président de l'Argentine, le Premier Ministre de la Grèce, le Premier Ministre de l'Inde, le Président du Mexique, le Premier Président de la République-Unie de Tanzanie et le Premier Ministre de la Suède, (A/42/652-S/19201);
- y) Note verbale datée du 18 septembre 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.1/42/2).

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

5. L'examen des propositions présenté au titre de ce point de l'ordre du jour se divise en deux parties. La première partie porte sur le projet de résolution A/C.1/42/L.1 et le projet de décision A/C.1/42/L.3. La deuxième partie portera sur les autres propositions présentées au titre de ce point de l'ordre du jour.

A. Projet de résolution A/C.1/42/L.1

6. Le 13 octobre, la Roumanie a déposé un projet de résolution intitulé "Désarmement général et complet : désarmement nucléaire" (A/C.1/42/L.1). Le projet de résolution a été présenté par le représentant de la Roumanie à la 4e séance le 13 octobre et est conçu comme suit :

/...

"L'Assemblée générale,

Notant la déclaration commune publiée par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'issue de la réunion entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, tenue à Washington, D. C., du 15 au 17 septembre 1987,

Exprimant sa satisfaction devant l'accord de principe réalisé à cette réunion au sujet de la conclusion d'un traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et de portée plus courte en Europe et dans le monde entier,

Notant avec satisfaction qu'à la même réunion une série de questions relatives aux armes nucléaires, classiques et chimiques ont été examinées et que les deux parties sont convenues de redoubler d'efforts pour parvenir à une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives dans le cadre des entretiens de Genève sur les questions nucléaires et spatiales et d'entreprendre des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires,

Persuadée que la conclusion rapide du traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et de portée plus courte présenterait une très grande importance pour l'amélioration du climat politique international et créerait des conditions favorables à de nouveaux accords de désarmement,

Réaffirmant le rôle central et la responsabilité première des Nations Unies dans le domaine du désarmement,

1. Demande au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de n'épargner aucun effort pour conclure, à une date aussi rapprochée que possible en 1987, le traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et de portée plus courte en Europe et ailleurs;

2. Demande à tous les Etats européens ainsi qu'à tous les autres Etats intéressés de faire de leur mieux pour favoriser le processus de négociation et pour faire en sorte qu'il soit mené à bonne fin;

3. Demande à tous les Etats de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la course aux armements et de procéder au désarmement et, avant tout, au désarmement nucléaire, et de contribuer au relâchement de la tension internationale et à la reprise de la politique de détente, au renforcement de la coopération internationale et au respect de l'indépendance nationale de tous les peuples."

7. A la demande de l'auteur, aucune suite n'a été donnée au projet de résolution A/C.1/42/L.1.

B. Projet de décision A/C.1/42/L.3

8. Le 20 octobre, le Président de la Première Commission a déposé un projet de décision intitulé "Désarmement général et complet" (A/C.1/42/L.3) qu'il a présenté à la 13e séance le même jour.

/...

9. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision A/C.1/42/L.3 sans le mettre aux voix (voir par. 10).

III. RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION

10. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Désarmement général et complet

L'Assemblée générale, prenant note de la déclaration commune publiée par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'issue de la réunion qu'ont tenue à Washington, du 15 au 17 septembre 1987, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, demande instamment au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de n'épargner aucun effort pour conclure le plus tôt possible, conformément à l'accord de principe auquel ils sont parvenus lors de cette réunion, un traité relatif à l'élimination de leurs missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte qui serait signé à la réunion au sommet qui doit avoir lieu à l'automne de 1987 entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, comme convenu, et de faire de même tout leur possible pour conclure un traité concernant des réductions de 50 % de leurs armes stratégiques offensives dans le cadre des pourparlers de Genève consacrés aux armes nucléaires et spatiales.
